



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 37/2016
AU CONSEIL COMMUNAL**

Route de St-Légier - RC 742b

**Mise en séparatif du réseau d'égout, réaménagement
routier et renouvellement de l'éclairage public**

Séance de la commission

Date	Jeudi 13 octobre 2016, à 20h00
Lieu	Hôtel de Ville, salle n° 3

LEXIQUE

DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
dBA	Evaluation en décibel d'un niveau sonore avec pondération
EC	Eaux claires
EP	Eclairage public
EU	Eaux usées
LEaux	Loi fédérale sur la protection des eaux, 24 janvier 1991
LMP-VD	Loi sur les marchés publics
M _E	Mise en charge du sol pour en mesurer sa portance. Essai de plaques.
ml	Mètre linéaire
MP	Marchés publics
OPB	Ordonnance sur la protection contre le bruit, révisée le 1 ^{er} septembre 2004
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PE	Tuyau en polyéthylène
PMR	Personne à mobilité réduite
PVC	Tuyau en chlorure de polyvinyle
RC	Route cantonale
RLMP-VD	Règlement d'application de la loi du 24 juin 1996 sur les marchés publics
SDIS	Service défense incendie et secours
SIA 190	Norme de la société suisse des ingénieurs et des architectes pour les canalisations
SIGE	Service intercommunal de gestion
TC	Tuyau ciment
VSS	Recherche et normalisation en matière de route et transports

TABLE DES MATIERES

1. OBJET DU PRÉAVIS	page 3
2. INTRODUCTION	page 3
3. DESCRIPTIF DU PROJET	page 3
4. DEVIS GENERAL.....	page 5
5. PROCEDURE D'AUTORISATION.....	page 6
6. CALENDRIER	page 6
7. ASPECTS FINANCIERS	page 7
8. CONCLUSION.....	page 8

Vevey, le 22 septembre 2016

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 2'041'000.— pour financer les travaux de réalisation du système séparatif d'égout et du réaménagement routier de la route de St-Légier, entre le carrefour de l'avenue de Blonay et la limite communale avec la commune de St-Légier, sur une longueur de 460 ml et une surface d'environ 4'200 m².

2. INTRODUCTION

La rupture subite le 6 juillet 2015 d'une conduite d'alimentation en eau Ø 150 mm en fonte, datant des années trente, a nécessité une intervention urgente de réparation ponctuelle sur plusieurs dizaines de mètres avec une remise en état d'une surface de 550 m² de chaussée à la charge du SIGE.

Lors de la séance de coordination interservices trimestrielle d'automne, le SIGE informait de la nécessité d'un remplacement en 2016 sur une longueur supplémentaire de 80 ml en amont du remplacement de la conduite effectué en été 2015. De leur côté, les services industriels de la CICG, Romande Energie, Swisscom et Cablecom ont confirmé leur intérêt pour intervenir en même temps.

En ce qui concerne la Ville, le PGEE prévoit la mise en séparatif des eaux à la route de St-Légier, entre les carrefours de l'avenue de Blonay et celui du boulevard Henri-Plumhof, à un horizon de 5 à 10 ans (action N°7). Par contre, le mauvais état de la chaussée dans ce secteur impose des travaux de réfection à court terme. C'est aussi une opportunité pour poursuivre l'amélioration de l'éclairage public.

En outre, le canton de Vaud prévoit la restitution de la RC 742b hors localité à la commune de St-Légier entre le giratoire du chemin des Boulingrins et la limite communale veveysanne. Avant cette restitution, le canton de Vaud effectuera des travaux de réfection. Ces travaux seront réalisés en 2017.

Pour toutes ces raisons et dans un esprit de coordination générale avec le canton de Vaud, la commune de St-Légier et les services industriels, nous souhaitons réaliser l'action N°7 du PGEE, les travaux de réfection de chaussée et l'amélioration de l'éclairage public.

3. DESCRIPTIF DU PROJET

Conformément à la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991 et de l'Ordonnance sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux), il s'agit en premier lieu de poursuivre le programme d'introduction du système séparatif.

Ces travaux sont financés, rappelons-le, par le prélèvement d'une taxe communale destinée à couvrir les frais engendrés par l'entretien, la transformation et l'extension des équipements communaux pour l'évacuation des eaux usées et des eaux claires. Le secteur sera entièrement mis en système séparatif.

3.1. Collecteurs d'eaux usées

Les travaux consistent à poser un collecteur d'eaux usées (EU) Ø 315 mm sur 180 ml, y compris les raccordements des parcelles privées N^{os} 1261 à 1263. Les propriétaires riverains dont le réseau de canalisations n'est pas encore en système séparatif seront invités à le faire dans un délai raisonnable.

3.2. Collecteurs d'eaux claires

Il s'agit de poser un collecteur d'eaux claires (EC) Ø 800 mm sur 60 ml entre le carrefour de la route de Blonay jusqu'à la jonction avec le sentier de Chemenin. Ceci permettra de mettre hors service une très ancienne coulisse de 50/50 cm qui traverse la parcelle privée N° 1081.

Une chambre dépotoir d'eaux claires sera construite au pied du sentier de Chemenin pour amortir les eaux claires de la route de St-Légier qui rencontrent celles du collecteur cantonal sur la commune de St-Légier.

Nous procéderons à la réhabilitation par gainage du collecteur actuellement unitaire en tuyau ciment Ø 500 mm sur 410 ml entre le pied du sentier de Chemenin jusqu'à la limite communale avec St-Légier. Il servira par la suite entièrement aux eaux claires (EC).

3.3. SDIS (Service défense incendie et secours)

Ce service prévoit de remplacer 3 bornes hydrantes. S'agissant d'un remplacement, les fouilles de génie civil, la fourniture et la pose des pièces sont à la charge de la Ville de Vevey, conformément à la convention.

3.4. Services industriels

En coordination avec l'ensemble des services industriels, des fouilles communes seront réalisées.

Le service intercommunal de gestion (SIGE) prévoit de remplacer sa conduite en fonte de Ø 150 mm par une nouvelle en PE Ø 200 mm jusqu'au carrefour du boulevard Henri-Plumhof.

Dans le cadre de la fouille EU-EC à l'aval du périmètre, la compagnie industrielle et commerciale du gaz (CICG) doit remplacer sa conduite en acier de Ø 100 mm par une nouvelle conduite en PE Ø 125 mm, elle devra également remplacer sa conduite en acier de Ø 100 mm par une nouvelle conduite en PE Ø 125 mm en amont du périmètre du boulevard Henri-Plumhof jusqu'à la limite communale de St-Légier.

La Romande Energie prévoit l'extension du réseau moyenne tension de 20 kV sur le secteur aval jusqu'à leur armoire située sur la parcelle N° 1184 avec 4 conduites en PE de Ø 100, puis avec 2 conduites en PE de Ø 100 de cette même armoire à la suivante, située au carrefour avec le boulevard Henri-Plumhof.

3.5. Eclairage public

La Direction des espaces publics (DEP) saisira l'occasion des fouilles ouvertes pour procéder au remplacement des alimentations électriques souterraines et à l'implantation de 19 nouveaux candélabres type TECEO-led et armoires de distribution dans le secteur concerné.

3.6. Réaménagement de la chaussée et des trottoirs

3.6.1. Diagnostic de la chaussée

La dernière intervention d'entretien date de 1995 avant la rétrocession par le canton de cette route cantonale (RC) en traversée de localité.

Au préalable, nous avons procédé à des essais dits de plaque M_E pour connaître aujourd'hui la qualité infrastructurelle de la route. En fonction des résultats obtenus, nous pouvons quantifier et qualifier les travaux à exécuter de la manière suivante :

- reprise de fonds de coffre complet sur une profondeur de 40 cm et 2'400 m² de surface au droit du passage des canalisations à réaliser ;
- reprise partielle de coffre sur une profondeur de 20 cm et 600 m² de surface pour de chaussée déformée ;
- fraisage de revêtement de la surface des trottoirs d'une surface de 1'200 m².

3.6.2. Bruit routier

L'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) stipule que les routes, dont le trafic provoque un bruit trop important doivent être assainies par leurs propriétaires.

Sur la base du rapport sur l'assainissement du bruit routier commandé pour ce tronçon, la mesure préconisée à la source consiste à poser un revêtement bitumineux de type SDA 4, enrobé semi dense phono-absorbant. Ce revêtement permet de garantir un gain immédiat de l'ordre de 6 dBA et de 3 dBA après 10 ans d'usure à 50 km/h, représentant une diminution communément admise de 50 % de la sensation de bruit. Le coût de cette mesure est à la charge de la commune. Une demande de subvention est en cours auprès de la Confédération via le canton. A noter que le même type de revêtement sera posé à l'amont, sur le territoire de la commune de St-Légier.

3.6.3. Mobilité douce

La volonté municipale est de pouvoir sécuriser, tant que faire se peut, la circulation des vélos à la montée. Les contraintes principales sont le fort trafic routier et la pente importante (6,4%). Il est donc recommandé de séparer physiquement les vélos du trafic routier. La difficulté revient alors de développer un projet dans le gabarit existant du domaine public (DP). L'étude a permis de proposer un trottoir mixte piétons-vélos à la montée. Cette variante a reçu l'approbation de la DGMR.

3.6.4. Personne à mobilité réduite

Les arrêts de bus seront élargis à 2.30 ml afin de faciliter l'accessibilité aux bus de la ligne 202 aux personnes à mobilité réduite (PMR).

4. DEVIS GENERAL

4.1. Marchés publics

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) et de son règlement d'application (RMP-VD), il a été procédé à un appel d'offres sur invitation pour le mandat d'ingénieur civil et en procédure ouverte pour le marché de construction. Les adjudications ont été prononcées sous réserve de l'octroi du crédit demandé par le présent préavis.

4.2. Coût des travaux

4.2.1. Travaux de génie civil (y.c. part dans les fouilles communes)

Installation de chantier et épuisement des eaux	CHF	90'000.—	
Terrassements	CHF	215'000.—	
Collecteurs EU-EC	CHF	395'000.—	
Gainage collecteur unitaire, futur EC	CHF	210'000.—	
Eclairage public	CHF	85'000.—	
Chaussées et trottoirs, coffre et bordures	CHF	295'000.—	
Chaussées et trottoirs, revêtements bitumineux	CHF	235'000.—	
Divers et imprévus 5%	CHF	<u>75'000.—</u>	
Sous-total 1			CHF 1'600'000.—

4.2.2. Fournitures

Eclairage public 19 pces TECEO	CHF	75'000.—	
Couvercles de regards et grilles de routes	CHF	90'000.—	
Signalisation et marquage	CHF	<u>50'000.—</u>	
Sous-total 2			CHF 215'000.—

4.2.3. SDIS

Remplacement de 3 nouvelles bornes-hydrantes	CHF	<u>24'000.—</u>	
Sous-total 3			CHF 24'000.—

4.2.4. Honoraires

Ingénieur environnement	CHF	9'000.—	
Ingénieur mobilité	CHF	5'000.—	
Ingénieur civil phase 1 (avant-projet)	CHF	25'000.—	
Ingénieur civil phase 2 (projet & exécution)	CHF	145'000.—	
Géomètre officiel	CHF	<u>10'000.—</u>	
Sous-total 4			CHF 194'000.—

Frais

Enquête publique et appel d'offres MP	CHF	6'000.—	
Déviation Ligne VMCV 202	CHF	2'000.—	
Sous-total 5			<u>CHF 8'000.—</u>

TOTAL GENERAL TTC

CHF 2'041'000.—

5. PROCEDURE D'AUTORISATION

Conformément aux dispositions des Lois fédérale et cantonale sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP) et de la Loi sur les routes (LRou) le projet est soumis à l'enquête publique. L'enquête est en cours.

6. CALENDRIER

Les travaux doivent débiter dès la mi-novembre pour être en coordination avec les chantiers cantonaux de réfection des routes cantonales et limiter ainsi les nuisances sur cet axe d'entrée en ville. La durée des travaux est estimée à 12 mois pour se terminer en

octobre 2017. Une information écrite sera adressée aux riverains. Des panneaux informatifs avec indications des travaux envisagés et des mesures de circulation seront implantés dans un périmètre élargi du chantier.

Appel d'offres en marchés publics	été	2016
Mise à l'enquête publique	octobre	2016
Dossier d'exécution	sept. – oct.	2016
Décision d'adjudication	octobre	2016
Préavis au Conseil communal	octobre	2016
Permis de construire	novembre	2016
Décision du Conseil communal	novembre	2016
Ouverture du chantier	novembre	2016
Fin du chantier	octobre	2017

7. ASPECTS FINANCIERS

7.1. Plan des investissements

Le nouveau plan des investissements 2016 - 2021 est en cours d'élaboration. Pour mémoire, les travaux de réalisation du système séparatif d'égout et du réaménagement routier de la route de St-Légier figurent sous la rubrique « objets mis à l'inventaire des investissements futurs » du plan des investissements 2011-2016, réactualisé le 15 janvier 2015, sous N° 4213 « Rte de St-Légier – Sentier de Chemenin » pour un montant d'investissement brut de CHF 1'800'000.—.

7.2. Financement

Le financement de cet investissement sera assuré par la trésorerie courante.

7.3. Charges financières

Dans le but de mieux évaluer la totalité des charges annuelles futures découlant d'un investissement, il y a lieu de tenir compte d'un montant comprenant à la fois l'amortissement et les intérêts.

L'annuité constante, déterminée sur la base d'un intérêt calculatoire de 2,5% et d'une durée d'amortissement de 20 ans, s'élève à titre indicatif, à CHF 130'924.—, dont :

CHF	28'874.—	pour les intérêts
CHF	102'050.—	pour l'amortissement

7.4. Subventions

Une demande de subvention auprès du canton est en cours selon les modalités du décret adopté par le Grand Conseil dans sa séance du 5 novembre 2013. La subvention varie selon la nature des travaux. Dans le cas du renouvellement de la couche de roulement, elle pourrait être de l'ordre de 25% sur CHF 400'000.—, soit CHF 100'000.— environ. Le taux de subvention ne s'applique qu'au montant des travaux auquel le coût du revêtement phono-absorbant aura été déduit. L'éventuelle subvention pour l'assainissement du bruit routier peut être estimée quant à elle à CHF 20'000.—.

7.5. Amortissement

Nous proposons d'amortir le crédit de CHF 2'041'000.— de la manière suivante :

- assainissement des collecteurs de CHF 900'000.— par un prélèvement sur le Fonds de réserve des collecteurs, compte de bilan n° 9280.11, qui présente un solde disponible de CHF 12'448'460.— au 01.01.2016 ;
- aménagement de surface de CHF 1'141'000.— par un amortissement annuel de CHF 57'050.— pendant 20 ans.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 37/2016 du 22 septembre 2016, concernant « Route de St-Légier - RC 742b. Mise en séparatif du réseau d'égout, réaménagement routier et renouvellement de l'éclairage public » ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'approuver le projet relatif à « Route de St-Légier - RC 742b. Mise en séparatif du réseau d'égout, réaménagement routier et renouvellement de l'éclairage public » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'041'000.— pour ces réalisations ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan "Dépenses d'investissements" ;
4. d'amortir cette dépense de la manière suivante :
 - par un prélèvement d'un montant de CHF 900'000.— sur le compte au bilan N° 9280.11 "Fonds de réserve des égouts" ;
 - par un amortissement annuel de CHF 57'050.— pendant 20 ans.

5. de prendre acte que l'éventuelle subvention du canton et de la confédération pour les travaux communaux et assainissement du bruit routier sur la route cantonale RC 742 b en traversée de localité viendra en diminution de l'investissement.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire



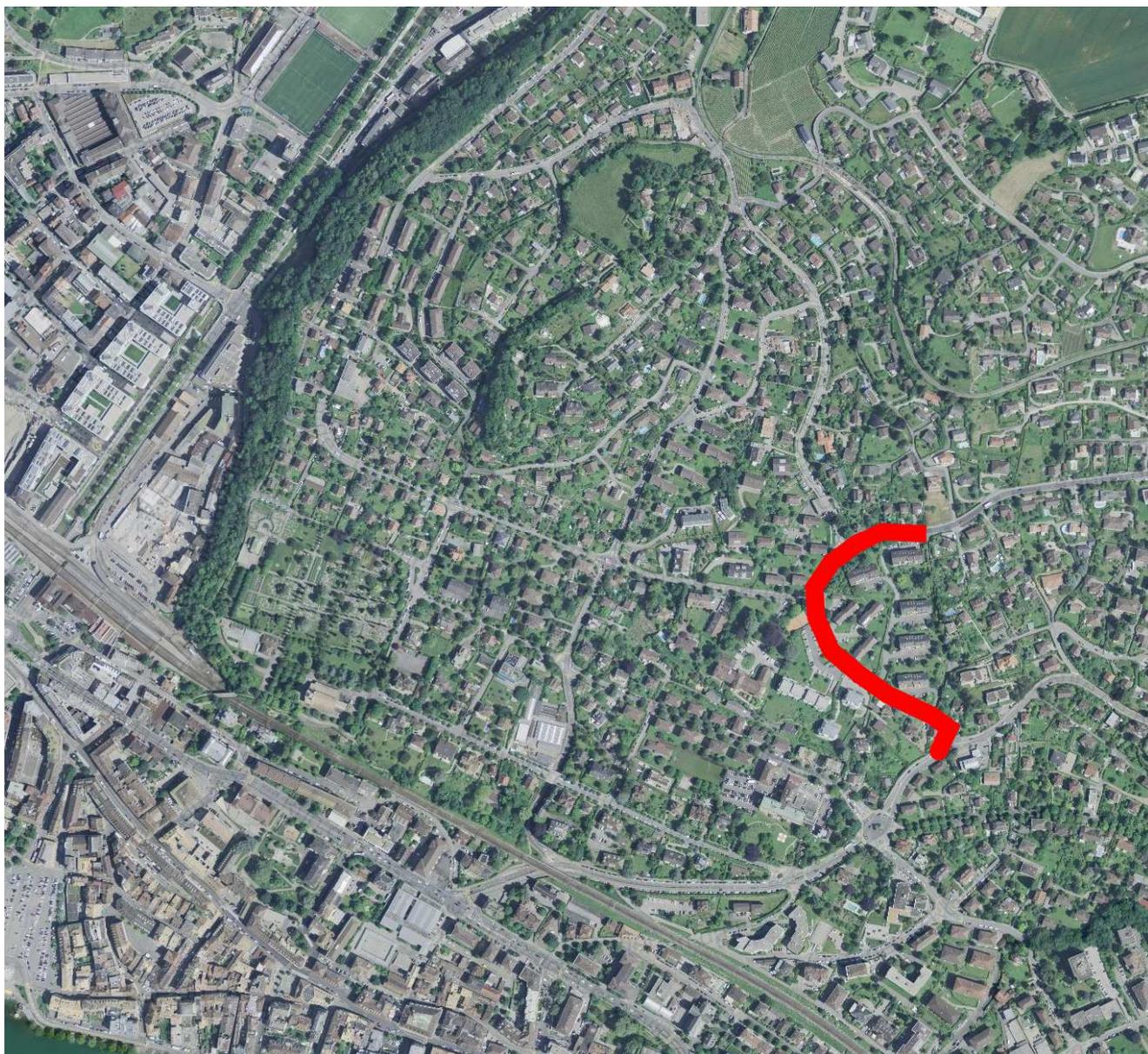
Elina Leimgruber Grégoire Halter

Municipale-déléguée : Mme Elina Leimgruber, syndique et municipale-directrice de l'Administration générale, de la Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie et du Service des affaires intercommunales

Annexes :

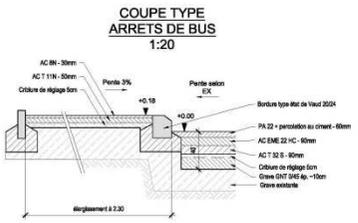
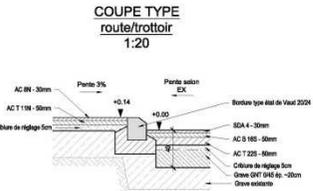
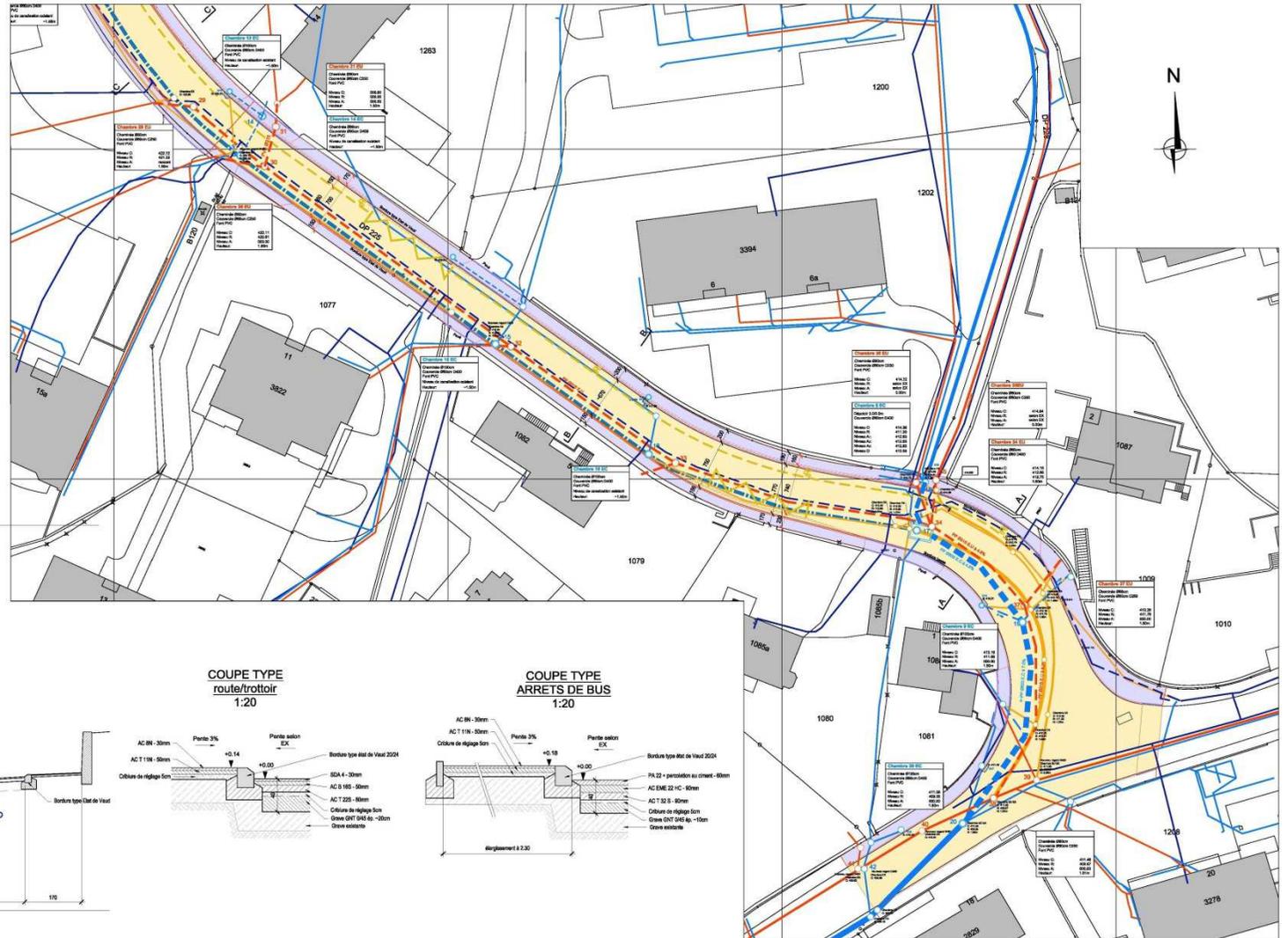
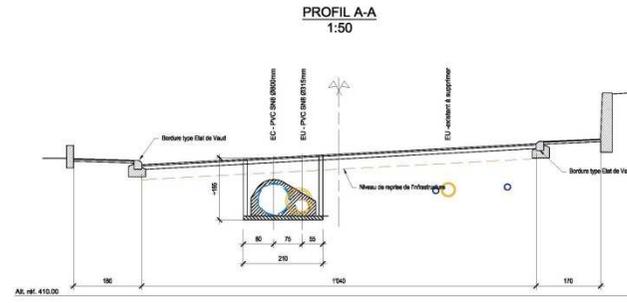
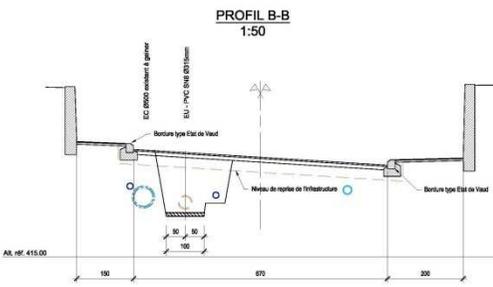
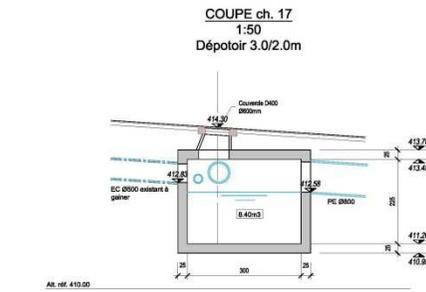
1. Plan de situation
2. Plan aménagement routier
3. Plan des canalisations aval
4. Plan des canalisations amont

Réfection surfaces chaussée et trottoir 4'200 m²



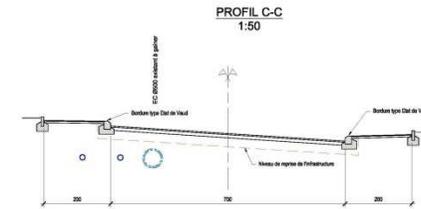
LEGENDES:

- Canalisations SIGE assainissement existantes
- Canalisations des eaux usées
- Canalisations des eaux usées projetées
- Canalisations des eaux claires
- Canalisations des eaux claires projetées
- Canalisations unitaire à gainer pour les eaux claires
- Canalisations SIGE distribution existantes
- Canalisations SIGE distribution projetées
- Canalisations supprimées
- Aménagement de route projetée
- Trottoir projeté
- Bande cyclable

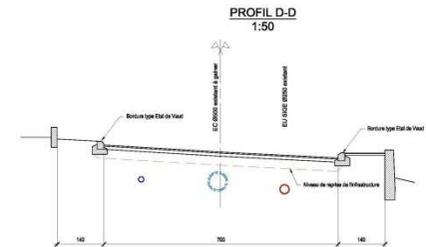


LEGENDES:

- Canalisations SIGE assainissement existantes
- Canalisations des eaux usées
- - - Canalisations des eaux usées projetées
- Canalisations des eaux claires
- - - Canalisations des eaux claires projetées
- · - · - Canalisations unitaire à gagner pour les eaux claires
- - - Canalisations SIGE distribution projetées
- Canalisations SIGE distribution existantes
- - - Canalisations supprimées
- Aménagement de route projetée
- Trottoir projeté
- Bande cyclable



Alt. ref. 420.00



Alt. ref. 430.00

